



Réserve Naturelle  
MARINE DE LA REUNION

# Synthèse des consultations

Élaboration du Plan de Gestion 2019-2028

**Thématique 4 : Gestion des pêches et des ressources marines**

# Rappel du contexte

En vertu du code de l'environnement, le Groupement d'Intérêt Public Réserve Nationale Marine de la Réunion (GIP RNMR) est en train de réaliser son **2ème plan de gestion pour la période 2019-2028**.

La RNMR souhaite réaliser son 2ème plan de gestion en s'appuyant sur l'évaluation du patrimoine naturel, des usages et des pressions qui a été réalisée lors de son 1er plan de gestion (2013-2017) et en organisant une **consultation plus large auprès des partenaires et usagers de la RNMR**.

Cette consultation s'articule autour de 5 ateliers thématiques dont les objectifs sont de :

- présenter aux participants les résultats de l'évaluation du 1er plan de gestion pour la thématique ;
- recueillir les idées des participants consultés afin d'identifier des propositions concrètes et réalisables pour les 10 ans à venir ;
- prioriser les actions en fonction des enjeux et moyens de la RNMR ;
- restituer aux participants les choix réalisés.

# Méthodologie de la synthèse

La synthèse est une étape majeure de la consultation qui répond à deux enjeux :

- Fournir un document lisible qui donne un aperçu fidèle de la diversité des points de vue exprimés lors de la consultation ;
- Garantir aux participants que leurs contributions ont été entendues et traitées.

La synthèse que nous produisons restitue de manière exhaustive l'ensemble des contributions. Pour parvenir à cette restitution :

- Les contributions sont regroupées avec d'autres contributions dont le fond du propos est similaire ;
- Les contributions sont requalifiées et déplacées dans d'autres thématiques lorsqu'elles avaient été exprimées au mauvais atelier. À titre d'exemple, des contributions traitant du "bassin versant" ont été exprimées lors de l'atelier "socio-économie et tourisme".

La totalité des contributions est lue et intégrée, à l'exception des contributions hors sujet, modérées ou incompréhensibles. En aucun cas il ne s'agit d'une analyse sur le fond, en opportunité ou pertinence, de ce que les participants auront dit.

Comme tout travail "humain" qui peut nécessiter parfois une interprétation de ce que d'autres ont pu exprimer, cette synthèse peut être critiquée. Les données brutes sont et resteront accessibles à toute personne qui souhaite se faire elle-même une opinion de ce que les participants ont exprimé.

Ainsi, deux livrables sont envoyés aux participants : une retranscription exhaustive des échanges et une synthèse.

# 1er atelier

## Bilan et Projection

Thématique 4 : Gestion des pêches et des ressources marines.

Lieu : Aquarium Saint-Gilles

Date : 17 avril 2019 de 14h à 17h

Participants : 20



# Attentes exprimées par les participants

## Pêche responsable et durable.

- Actions visant à réduire le braconnage et qui ne léseront pas les pêcheurs amateurs et professionnels.
- Pouvoir continuer à pêcher à titre personnel.
- Relier les usages à la ressource – notion d'interdépendance (approche écosystémique des pêches).
- Meilleure application de la réglementation (équité entre pêche pro et traditionnelle). Mesures de gestion efficaces voire de nouvelles mesures.
- Gestion intégrée et raisonnée de la ressource halieute.
- Préservation du milieu par la mise en œuvre de moyens de police.
- Changement de comportement des usagers (actuellement grosse incompréhension des enjeux).

## Collaboration

- Connaître les acteurs réunionnais de la pêche pour prévenir et anticiper les conflits
- Connaître les actions passées et futures.
- Connaître les attentes des acteurs

“

*Vers une gestion responsable et durable des pêches et des ressources marines*

Enjeux :

- Les pêcheurs, acteurs d'une pêche raisonnée et responsable
- Une filière pêche structurée et en croissance

## Les pêcheurs, acteurs d'une pêche raisonnée et responsable

- Augmentation des moyens de surveillance et de police pour faire diminuer le taux de braconnage et stopper les filières de vente illégale ;
- Développement de la pêche no-kill (notamment avec les enfants de moins de 16 ans qui ne peuvent avoir de cartes de pêche) ;
- Partenariat fort entre les pêcheurs (professionnels et traditionnels) pour écrire une réglementation acceptée de tous et qui favorise la préservation des espèces;

## Une filière pêche structurée et en développement

- Mise en place de récifs artificiels en dehors de la RNMR pour répartir les sites de pêche ;
- Lancement d'un élevage de zourites ;
- Réserves tournantes de pêche au zourites ;
- Création d'une fédération de la pêche traditionnelle avec de véritables référents et interlocuteurs ;